

Conclusions 2018 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Sénégal

En 2018, le Sénégal a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a lancé une deuxième phase du programme de retrait des enfants de la rue, qui se concentre sur les enfants engagés dans la mendicité forcée dans la région de Dakar, et ce, avec un certain succès. Il a également révisé une loi de 2005 sur la lutte contre la traite des personnes, l'objectif étant que les procureurs l'utilisent davantage. Il a publié des informations supplémentaires sur l'application de la législation du travail. Toutefois, au Sénégal, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans la mendicité forcée, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'orpailage. Les organismes d'application du droit pénal et du droit du travail ne disposent pas des ressources adéquates pour s'acquitter de leurs responsabilités, et les activités mandatées qui se chevauchent entre les différents organes de coordination sèment la confusion et peuvent entraver l'adéquation de la collaboration et de l'application. En outre, les types de travaux dangereux interdits aux enfants n'incluent pas le travail domestique et les métiers des rues, domaines où il existe des preuves du travail des enfants.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Sénégal sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les sanctions pour les infractions relatives au travail des enfants, y compris sous ses pires formes, soient suffisamment sévères pour avoir un effet dissuasif.	2014 – 2018
	Veiller à ce que les types de travaux dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive.	2016 – 2018
	Veiller à ce que le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques fasse l'objet d'une interdiction pénale.	2016 – 2018
	Clarifier l'ambiguïté dans les dispositions relatives à la mendicité forcée dans le Code pénal et la loi relative à la lutte contre la traite des personnes de manière à garantir de manière explicite qu'aucune exception ne saurait justifier la mendicité forcée des enfants.	2017 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que les dispositions de la législation concernant les travaux légers soient suffisamment spécifiques pour empêcher le travail des enfants.	2017 – 2018
	Adopter une loi fixant l'âge de fin de la scolarité obligatoire pour qu'il soit égal ou supérieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2018
Application	Publier des informations sur le nombre d'inspections du travail effectuées, notamment sur les lieux de travail.	2013 – 2018
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT et veiller à fournir un budget adéquat à l'Inspection du travail.	2010 – 2018
	Veiller à ce que l'application du droit du travail et les inspections du travail s'effectuent dans le secteur informel.	2014 – 2018
	Établir un mécanisme pour recevoir les plaintes concernant le travail des enfants et suivre les affaires de travail des enfants pour leur prise en charge par les organismes de répression ou les prestataires de services sociaux.	2014 – 2018
	Veiller à donner aux enquêteurs judiciaires des cours de perfectionnement sur les lois relatives aux pires formes de travail des enfants.	2016 – 2018
	Établir un mécanisme d'orientation officiel et réciproque entre les services de répression du droit du travail et du droit pénal et les services sociaux.	2016 – 2018
	Publier des informations sur l'application pénale des lois sur le travail des enfants, y compris le nombre des enquêtes, des infractions constatées, des poursuites lancées, des condamnations et des sanctions imposées en cas d'infractions.	2016 – 2018
Coordination	Veiller à ce que les mécanismes de coordination relatifs au travail des enfants soient actifs et puissent remplir leurs missions comme prévu en fournissant des ressources et un soutien adéquats et en définissant des domaines de responsabilité distincts.	2010 – 2018
Politiques gouvernementales	Adopter une politique nationale de lutte contre le travail des enfants.	2016 – 2018
Programmes	Veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'éducation en	2011 –

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
sociaux	éliminant les frais liés à la scolarité, en construisant des écoles dans les zones rurales, en formant davantage d'enseignants, en faisant le nécessaire pour que tous les enfants soient enregistrés à leur naissance et en protégeant les élèves contre les sévices sexuels à l'école.	2018
	Mettre en place des programmes de lutte contre le travail des enfants dans le travail domestique, l'agriculture et l'extraction minière, et fournir un financement adéquat pour soutenir les programmes existants portant sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants, y compris la mendicité forcée.	2010 – 2018
	Entreprendre des activités visant à soutenir le programme de modernisation des daaras et les centres de lutte contre la traite des enfants.	2017 – 2018